

# VULNERABILITE FONCIERE ET INNOVATION AGRICOLE QUELS ENJEUX POUR LA CULTURE DE L'ANACARDIER DANS LE SEPTENTRION CAMEROUNAIS ?

**Efua Mva ESSIEN**

*Doctorante en géographie*

*Laboratoire d'Aménagement et de Développement des Territoires (LADTER),*

*Université de Ngaoundéré*

*essienefua@gmail.com*

## Résumé

*Le septentrion camerounais ne présente pas à ce jour de tradition d'arboriculture fruitière comparable à celle des cultures vivrières, à l'exception de la culture extensive de citronniers traditionnels, de goyaviers et de manguiers. Cependant, il dispose des conditions agroécologiques favorables à certaines cultures fruitières. L'introduction de l'anacardier dans ces espaces productifs connaît depuis peu une dynamique non négligeable qui a des effets permissifs sur la gouvernance foncière. Afin de mieux cerner la question de la cohabitation entre le vivrier et la culture de l'anacardier, les approches qualitatives utilisées ont nécessité des enquêtes auprès de 32 villages suivant l'aire d'occupation, la taille et la productivité des plantations. La collecte des données s'est faite par administration directe des questionnaires à 333 producteurs rencontrés dans les vergers, les villages, et les espaces commerciaux. Au total 26 villages du département de la Bénoué (Nord) et du Mayo Danay (Extrême-Nord) et 06 localités du département de la Vina (Adamaoua) ont fait l'objet d'enquêtes. Il s'est avéré que pour une pérennité paisible de cette cohabitation, la gestion des terres devrait tenir compte des réalités de terrain qui passeraient par le transfert des compétences liées à la gestion foncière en zone rurale aux autorités locales des collectivités concernées.*

**Mots clés :** *Anacardier, cultures vivrières, innovation, foncier agricole, septentrion*

## Abstract

*Northern Cameroon does not currently have a tradition of fruit growing comparable to that of food crops, with the exception of the extensive cultivation of traditional lemon trees, guava trees. However, it has favorable agro-ecological conditions for certain fruit crops. The introduction of the cashew tree into its productive areas has recently experienced a significant dynamic that has permissive effects on land governance. In order to better understand the issue of cohabitation between food crops and cashew cultivation, the qualitative approaches used required surveys in 32 villages according to the area of occupation, the size and the productivity of the plantations. Data collection was done by direct administration of questionnaires to 333 producers met in orchards, villages, and commercial spaces. A total of 26 villages in the department of Bénoué (North) and Mayo Danay (Far North) and 06 localities in the department of Vina (Adamawa) were surveyed. It turned out that for a peaceful sustainability of this cohabitation, land management should take into account the realities on the ground which would go through the transfer of skills related to land management in rural areas to the local authorities of the communities concerned.*

## **Introduction**

Introduite depuis les années 1970, et relancé seulement à partir de 2014, la culture de l'anacardier dans la zone de savane camerounaise connaît une réelle évolution qui s'accompagne d'une modification du paysage. Ce qui permet de passer de la monoculture pérenne à la polyculture pérenne coton-anacarde. La diffusion spatiale de la culture de l'anacardier dans le septentrion camerounais, donne lieu à l'émergence de nouveaux territoires qui conduit à un accroissement des inégalités entre les producteurs dont l'activité dépend de leur possibilité ou capacité d'accès aux ressources locales.

Les conflits liés au foncier en Afrique subsaharienne trouvent souvent leur origine dans les évolutions rurales et plus précisément agraires dans un contexte où les pressions sur des ressources aussi essentielles que la terre et l'eau s'amplifient. En effet, toute forme d'innovation agricole met en concurrence des acteurs à différentes échelles. Les négociations pour l'accès aux ressources peuvent prendre la forme de conflits (Le Meur et Hochet, 2010), mais également d'actions spatiales (plantation d'un arbre), d'alliances et d'aménagements entre groupes, etc. L'enjeu est pertinent car l'accès à la terre, qui se dote d'une valeur économique avec l'insertion d'une culture pérenne peut s'élargir ou se restreindre.

Dans ce contexte, l'adoption par les paysans d'une nouvelle culture devient un enjeu territorial. Son expansion sera à l'origine des renégociations des droits sur la terre, comme le montre Benjaminsen (2002) avec la diffusion du coton dans les villages du Sud du Mali. Ces mécanismes de redéfinition des droits existent également lorsqu'il s'agit d'une ressource déjà présente dans un village mais qui prend tout à coup une valeur économique beaucoup plus importante grâce à l'ouverture d'un marché régional ou national à l'instar des marchés de bois au Mali (Gautier *et al.*, 2011). Ainsi, entre ceux qui ont accès à la terre et ceux qui voient leurs droits diminuer, les inégalités socio-économiques se creusent, tout en accentuant la vulnérabilité du fait foncier (Berry, 2009 ; Peters, 2004).

L'anacardier dans le septentrion camerounais est un produit agricole. Il prend de la place dans un territoire « appartenant » et « disputé » entre

un élevage ancestral qui, avec le temps, est devenu vorace en termes d'espace et une agriculture qui est passée de la simple subsistance à une agriculture commerciale. L'adéquation mutuelle des deux activités anciennes est actuellement fragilisée par d'autres produits parmi lesquels l'anacardier. Cet article questionne donc les enjeux fonciers liés à son introduction et à sa diffusion dans le système agricole actuel du septentrion camerounais.

## **1. Méthodologie**

### ***1.1. Présentation de la zone d'étude***

La présente recherche a été conduite dans trois zones agroécologiques à savoir l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua (carte 1). Le septentrion que forment l'agglomération de ces trois régions administratives est compris entre les 6° N et 13°N ; il s'étend du Sud du Lac Tchad à la zone de contact forêt-savane sur une superficie de 163 854 km<sup>2</sup>, soit 35% du territoire camerounais, avec une population estimée à 6,5 millions (Bucrep, 2010) et aujourd'hui à environ 7 millions (Banque Mondiale, 2023). Schématiquement, la région de l'Extrême-Nord est caractérisée par un climat sahélien, celle du Nord par un climat soudanien et l'Adamaoua par un climat soudano-guinéen. Il résulte de cette diversité, des situations agricoles très contrastées. Les trois régions se distinguent par leur peuplement très dense dans la partie nord et clairsemé dans la partie sud, d'où une dynamique population/migration/gestion des ressources naturelles contrastées (Boutrais, 1983).

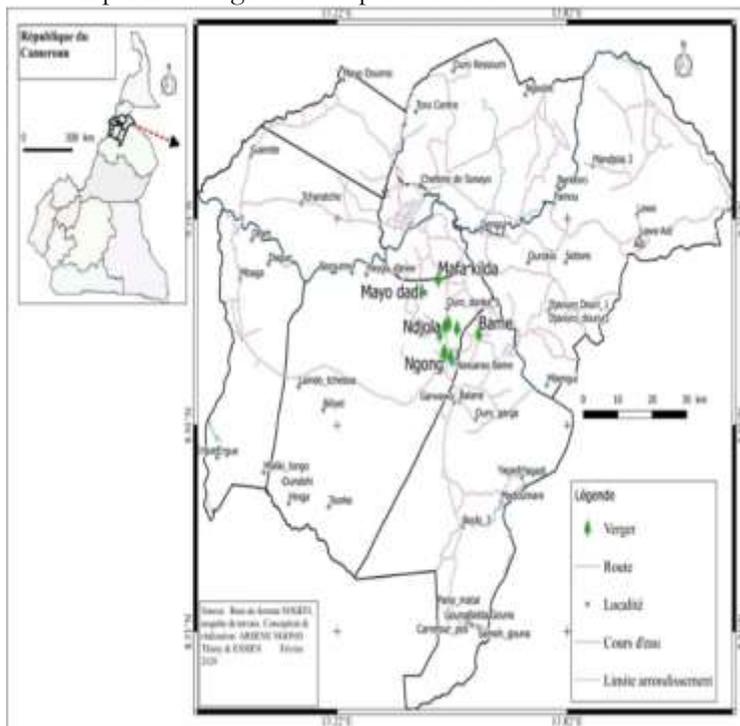
### ***1.2. Démarche méthodologique***

La collecte des données secondaires a consisté tout d'abord à la recherche documentaire sur des travaux ayant déjà abordés la question de la culture de l'anacardier dans le monde, et en Afrique. Le recours à la documentation en ligne et essentiellement scientifique a permis d'enrichir les acquis de cette première étape de la recherche. Elle a été complétée par des rapports administratifs sur la question.

Les étapes suivantes de la recherche ont consisté à collecter des données factuelles sur les bassins de production concernés en privilégiant les observations systématiques. Ces enquêtes qui se sont déroulées de manière progressive depuis janvier 2020 dans la Bénoué où se trouve le plus grand bassin de production d'anacardiens du septentrion, ont permis

de collecter des données précieuses. Au cours de cette descente 10 vergers ont été sélectionnés suivants les critères ci-dessous :

- Des vergers dont l'âge varie entre 5 et 15 ans ;
- La platitude de terrain
- La présence régulière des producteurs



*Carte 1. Répartition des vergers visités dans le bassin de la Bénoué*

Pour la sélection des producteurs, la méthode du choix raisonné qui n'obéit à aucune justification théorique ni à aucune rigueur statistique a été privilégiée (Tano M., 2012 : 50). Sur cette base, 333 producteurs de la noix de cajou ont été enquêtés et les effectifs ont varié en fonction de la disponibilité des producteurs par village (tableau 1). Par ailleurs, un questionnaire orienté sur les surfaces mises en valeur et leurs systèmes d'exploitation a été administré aux paysans. Enfin, des entretiens avec des techniciens agricoles de l'Institut de la Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) et certains responsables de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) ont permis d'obtenir

plus d'informations utiles, notamment sur la croissance des plants d'anacardiens, et les rendements à l'hectare. Toutes ces informations recueillies ont contribué à l'obtention des résultats probants.

*Tableau 1. Répartition des localités enquêtées dans la zone d'étude*

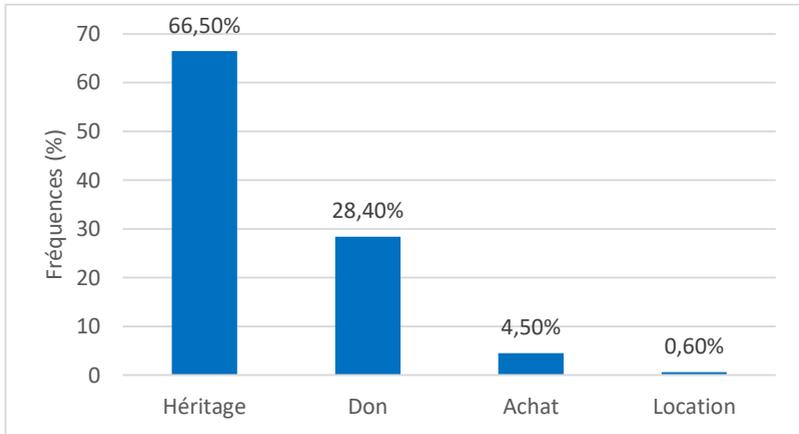
<i>Région</i>	<i>Département</i>	<i>Village/ Localité</i>	<i>Producteurs enquêtés</i>
<b>Nord</b>	<b>Bénoué</b>	Mayo Daddi	35
		Ngong Lakaré	19
		Mafakilda	15
		Djola	27
		Djola-Bame	13
		Winde Ngong	07
		Ngong	06
		Bame	03
		Ouro-Labo III	13
		Laïnde Massa	40
		Djola Kapsiki	10
		Gobara	01
		Pana	08
		Mayo Bangaï	20
		Sanguere Ngal	12
		Rabinga	14
		Tongo	01
		Sanguere bame	17
		Douka longo	24
Djefatou	15		
<b>Extrême- Nord</b>	<b>Mayo Danay</b>	Droumka 1	12
		Droumka 2	15
		Danay Wouwa	07
		Yamdjogoda	05
		Tchéké	06
		Djogoidi	10
<b>Adamaoua</b>	<b>Vina</b>	Mangoli Village	01
		Mangoli 1	01
		Sansoumi 1	01
		Sansoumi 2	01
		Mayo Bali	01
		Gada Dang	01
<b>Total</b>			<b>330</b>

*Source : enquêtes de terrain, 2019-2021*

## 2. Résultats

### *2.1 Modes historiques d'acquisition de la terre et contraintes actuelles des producteurs*

Le foncier correspond à un problème crucial dont dépend l'avenir de la production agricole et la durabilité des ressources naturelles dans le septentrion camerounais. L'observatoire du foncier, réalisé par le projet Développement Paysannal et Gestion de Terroir (DPGT)<sup>11</sup> et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) depuis 1999, a révélé l'importance de la compétition pour l'accès à la terre, tant dans les anciens terroirs que dans les terres d'immigration. Il en résulte une généralisation de la précarité foncière qui a des incidences sur la durabilité des systèmes de production. Les modes d'accès à la terre dans le septentrion camerounais et les conditions d'acquisition des parcelles jouent en défaveur de l'insertion de la culture de l'anacardier s'il fallait tenir compte des différentes productions agricoles et animales qu'abrite cette partie du pays. Car environ 67% des producteurs enquêtés ont acquis leur terre par héritage, environ 6% par achat (figure 1).



*Figure 1 : Mode d'acquisition des terres*

Ces statistiques démontrent à suffisance la centralisation (distribution traditionnelle des terres / acquisition du foncier de père-à-

<sup>11</sup> DPGT (Développement Paysannal et Gestion de Terroir) est un projet des années 2000 qui avait pour but d'appuyer de manière significative les APROSTOC (Association des Producteurs Stockeurs) de la province de l'Extrême-Nord : mise en place d'un réseau de greniers communs de céréales, amélioration des techniques de production de muskwaari, et renforcement de capacités paysannes.

files) et la lenteur dans le processus d'acquisition des terres. De ces transactions foncières rurales naissent des conflits.

## 2.2. Une vulnérabilité foncière aux origines diverses

La zone de savane camerounaise représente plus d'un tiers de la superficie du pays et concentre également le tiers de sa population. En l'absence de véritables secteurs secondaire et tertiaire, l'agriculture et l'élevage pratiqués dans ces trois régions contribuent à assurer non seulement leur sécurité alimentaire, mais aussi la création des richesses et d'emplois, et la fourniture en bois énergie etc.

L'augmentation continue de la population rurale, l'instabilité climatique et le besoin de sécuriser les terres poussent les agriculteurs vers des moyens alternatifs de survie parmi lesquels, la culture de l'anacardier. Cependant, le besoin de pâturage pendant la saison sèche oblige les éleveurs à conduire le bétail vers les champs, avec des risques fréquents de conflits et un ralentissement assuré de la production d'anacardiers dans les villages. Ainsi, sur les 330 producteurs enquêtés 83% se plaignent de la destruction des plants par les animaux et seulement 3% trouvent le problème négligeable. Le tableau 2 dresse les pourcentages des plaintes des producteurs suites aux questionnements sur l'ampleur de la destruction des plantes d'anacardiers par le bétail.

Tableau 2 : Ampleur de la destruction des plantes par les animaux en champ pour les principaux bassins de production

Variables	Modalités	Destruction par les animaux : Ampleur				Total	Test de chi-carré
		Très sérieux	Sérieux	Pas très sérieux	Moyenne		
Destruction par les animaux : Ampleur	Très sérieux	233(82,9%)	45(16,0%)	2(0,7%)	1(0,4%)	281(100,0%)	X <sup>2</sup> =38,36 ddl=9 p<0,001
	Sérieux	20(43,5%)	24(52,2%)	2(4,3%)	0(0,0%)	46(100,0%)	
	Pas très sérieux	3(100,0%)	0(0,0%)	0(0,0%)	0(0,0%)	3(100,0%)	
	Moyenne	1(100,0%)	0(0,0%)	0(0,0%)	0(0,0%)	1(100,0%)	

Source : Enquêtes de terrain, 2019-2021

### ***2.3. Une mobilisation des ressources pour l'implantation des anacardiens qui passe par le foncier***

La principale ressource à mobiliser dans le cadre du développement des plantations pérennes est le foncier. Ce besoin d'accès à la terre entre directement en interaction avec les modalités de gouvernance foncière du territoire. Etant donné la place particulière de l'arbre dans le foncier africain et de la complexité des droits d'accès à cette ressource, cette fonction du territoire est cruciale pour le développement de la culture des anacardiens dans le septentrion. Nos enquêtes de terrain ont montré que la gouvernance foncière peut constituer un facteur limitant tout comme elle est susceptible d'être favorable pour l'accès à la rente foncière du producteur local selon qu'elle est centralisée ou non.

Dans le cas d'une gouvernance foncière dite « centralisée », la maîtrise foncière est l'apanage des chefs de familles originaires du milieu. Ces cas sont les plus répandus à Droumka 1 et 2, Yamdjojoda, Tchéké, Danay Wouwa, entre autres, dans le département du Mayo Danay. Et les prémices de l'insécurité foncière remontent vers le début du XIX<sup>e</sup> siècle, où le Djihad peul a conduit à l'accaparement des plaines et des zones fertiles par les envahisseurs.

Avec la forte croissance démographique qui caractérise le septentrion et la rareté des sols fertiles qui s'en suit, les paysans sont très souvent obligés de louer d'autres parcelles auprès des chefs communautaires ou à d'autres propriétaires pour compléter les allocations coutumières. D'un autre côté l'insuffisance des terres cultivables ne permet pas une augmentation des surfaces cultivées. Les terres disponibles appartiennent aux premiers occupants, malgré le fait que les conditions agro-écologiques du Mayo Danay restent les plus adaptées à cette culture à cause des rendements plutôt satisfaisants. L'insuffisance des terres ne permet donc pas d'accroître de manière significative la production. Les 874 pieds d'anacardiens comptabilisés dans ce département à ce jour sont des arbres plantés il y a plus de 20 ans par les autochtones dans le but de sécuriser les terres.

Les territoires où la gouvernance du foncier est éclatée correspondent à ceux où des arrangements émergent et sont plus permissifs vis-à-vis des allochtones comme le raconte un producteur rencontré sur le terrain.

### Encadré 1 : Récit d'un producteur de Mayo Daddi

*« Ici tout le monde est motivé pour faire de l'anacarde. Si tu es autochtone, il est plus facile d'avoir des terres pour planter les arbres. Par contre si tu es un étranger, là c'est compliqué, tu n'auras pas beaucoup de terres. Mais si tu as mis long dans le village, tu peux avoir la possibilité de bénéficier de la même quantité de terre qu'un autochtone, ou encore avoir même le privilège de posséder une portion de terre pour les cultures annuelles entre les anacardiéristes du verger pilote. Les étrangers qui ont vraiment profité des terres dans la Bénoué sont ceux qui ont quitté sanguéré Paul pour sanguéré Bame lors de l'installation de l'institut de recherche agricole IRAD »*

**Source : enquête personnelle (Juin 2020)**

En se basant sur la matrice des maîtrises foncières du tableau 1, il est alors possible de décrire ces systèmes de droits enchâssés dans le cas particulier des plantations arboricoles. Dans le cas d'une gouvernance foncière centralisée, le chef de famille par exemple, est le seul à disposer d'une maîtrise « absolue » sur les terres, du moins, de son vivant. Les autochtones et les allochtones n'ont qu'une maîtrise « partielle », puisque la gestion de la terre à leur niveau n'est pas totale, le droit de planter ne leur étant pas octroyé. Par contre, pour les autochtones, la maîtrise foncière peut être étendue à une maîtrise « exclusive », avec la possibilité d'en revendiquer l'accès exclusif et la transmission à leurs descendants. Contrairement aux allochtones pour lesquels la maîtrise foncière demeure précaire.

Dans le cas d'une gouvernance foncière segmentée, des arrangements entre autochtones et allochtones s'établissent. Et c'est par cette ouverture que ces derniers obtiennent un faisceau de droits élargis aux droits de gestion spécialisée totale. Ils n'ont pas de maîtrise exclusive puisqu'ils doivent renouveler leur demande d'exploitation des terres auprès des autochtones en cas de transmission à l'un de leurs enfants (généralement après le décès du chef de ménage allochtone). Mais parfois, lorsque la famille est installée pendant plus de 20 ans dans le village, ils peuvent obtenir un transfert de l'ensemble des droits sur la terre.

Tableau 3 : Types de maîtrises foncières des vergers d'anacardiens en fonction du statut de l'individu et du type de gouvernance foncière

Type de maîtrise foncière	Indifférencié Droit d'accès/ de passage	Prioritaires Droit de prélèvement	Spécialisée partielle Droit de gestion partielle	Spécialisée totale Droit de gestion totale	Exclusive Droit de gestion totale	Absolute Droit de disposition
<b>Gouvernance centralisée</b>						
Chef de terre	*	*	*	*	*	*
Chef de lignage autochtone	*	*	*	*	*	
Autochtone	*	*	*			
Allochtone	*	*	*			
<b>Gouvernance éclatée</b>						
Chef de terre	*	*	*	*	*	*
Chef de lignage autochtone	*	*	*	*	*	*
Autochtone	*	*	*	*	*	
Allochtone	*	*	*	*		

Source : Audouin S, 2014 modifié par Essien Efua 2021

Ces deux modalités de gouvernance foncière entraînent donc des différences territoriales significatives vis-à-vis de l'implantation de l'anacardier. Les territoires où la gouvernance est centralisée expliquent en grande partie le blocage à leur implantation. Cette analyse ne tient pas compte des achats qui eux aussi témoignent des modalités de gouvernance de la terre et qui octroient à l'acheteur, en principe, un droit de type absolu. De plus en plus, des alternatives inclusives d'accès au foncier agricole émergent et s'imposent progressivement comme incontournables.

#### ***2.4. Une insertion plutôt réussie des anacardiens dans l'espace productif villageois : l'agrosylviculture une excellente alternative à la gestion foncière agricole***

Le point commun entre les vergers des ménages enquêtés réside dans le fait qu'il s'agit, dans leur ensemble, de systèmes agro-sylvicoles associant les anacardiens aux cultures annuelles. Les observations de terrain révèlent cependant qu'environ 23% des producteurs enquêtés ne

pratiquent plus cette association (figure 1) en raison du manque d'espace, de la baisse de la fertilité des sols, de la vulnérabilité de la production vis-à-vis des incendies, entre autres. Néanmoins, 77% des producteurs enquêtés privilégient la polyculture en associant les cultures annuelles aux anacardiés.

Quatre à cinq facteurs conditionnent les exploitations en zone de savane camerounaise au rang desquelles prône le climat. Au Nord, les aléas de la pluviométrie sont plus importants. Ainsi, la nature de la plante cultivée en est tributaire. Elle est également fonction des préférences et des usages des différentes ethnies, même si elle est largement conditionnée par le milieu physique. A titre d'exemple, le sorgho fait partie des cultures préférentielles de la zone de savane camerounaise. Non seulement parce que c'est ancré dans les habitudes agricoles de ces peuples, mais aussi et surtout parce que cette plante donne de bons rendements avec des précipitations inférieures à 800mm. Ainsi les cultures préférentielles associées aux anacardiés dans les trois bassins de production enquêtés sont, entre autres, l'arachide (63%) le maïs (43%) le coton (38%) et le niébé (17%) comme le présente la figure 2 ci-après.

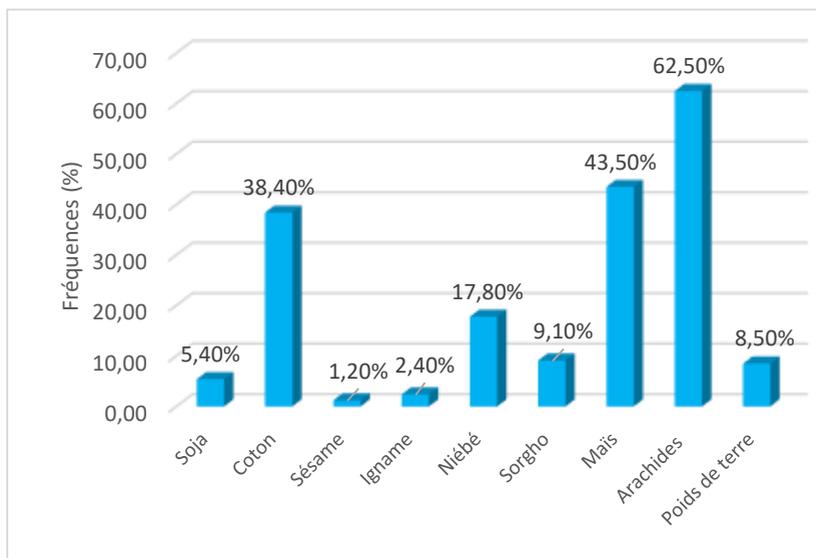


Figure 2 : Cultures annuelles associées aux anacardiés

En général, l'igname arrive en tête de rotation dans les trois zones de production. Les principales cultures associées aux jeunes plants d'anacardiens sont le maïs, les légumineuses (arachide, niébé, soja, poids de terre) le manioc et l'igname. La durée des associations cultures-annuelles/anacardiens varie selon la densité de plantation d'anacardiens. Les avantages de ces associations, selon les paysans, se résument à une bonne occupation de l'espace agricole, une diversification de la production, l'assurance de revenus supplémentaires, la facilité d'entretien de la plantation d'anacardiens et le bénéfice que les plants d'anacardiens tirent des engrais appliqués aux cultures annuelles surtout pour le maïs. Toutefois, les cultures annuelles associées à l'anacardier n'ont pas les mêmes effets sur son développement. Selon les producteurs, les cultures telles que le sorgho, le mil, le soja et le poids de terre, affectent négativement la production d'anacarde par l'apparition des tâches sur les noix.

### ***2.5. Une situation prometteuse de la production***

L'expansion des vergers d'anacardiens dans le septentrion camerounais est considérable pour un secteur qui est longtemps resté à la marge. Cependant, malgré une multiplication constante du nombre de vergers, leur densité à l'hectare reste tout de même faible, d'autant plus que 77% de ceux-ci dont l'âge varie entre 5 et 10 ans ont moins de 100 pieds à l'hectare, alors que 67% des plantations dans les sites enquêtés ont moins de 5 ans (figure 3). D'où le caractère récent et dynamique de l'engouement que génère la course à l'anacardier. Par conséquent, la multiplication observée du nombre de vergers reste en majeure partie l'affaire des petits producteurs. Ces derniers manquent par contre de ressources et bénéficient de très peu d'assistance technique de la part de l'Etat.

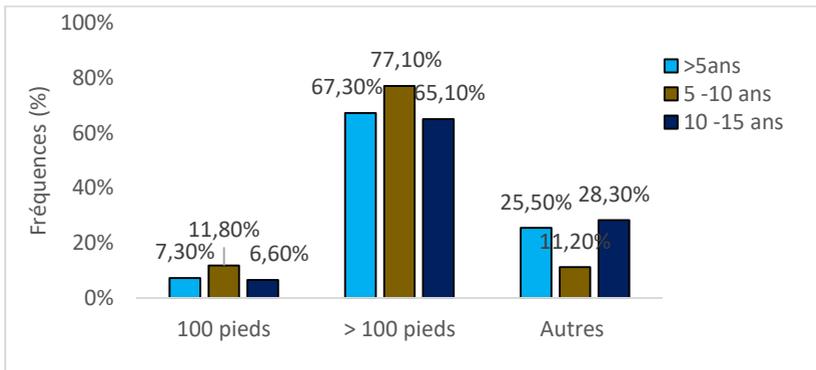
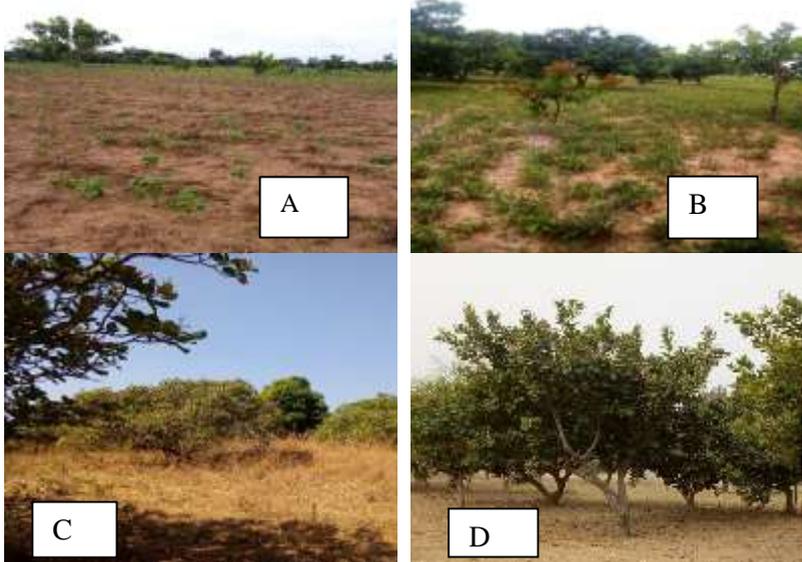


Figure 3 : Nombre de pieds d'anacardiers en fonction de l'âge de la plantation

Les associations culturales dans ce contexte de pression foncière qui associe anacarde /cultures vivrières et productions animales s'avèrent être une excellente solution pour l'intégration des anacardiers dans le système agricole du septentrion camerounais, car comme nous le montre le modèle de simulation ci-dessous, l'anacardier dans de meilleures conditions a un bel avenir pour les 60 prochaines années à venir.



Source : Essien Efua, janvier-février 2019

Planche photographique 1 : Les différents systèmes de culture associées aux anacardiers

*Les photos ci-dessus présentent les différents systèmes de cultures associés aux anacardiens. Sur la photo **A**, il est à observer en premier plan le « niébé » et en arrière-plan de jeunes plants d'anacardiens. Sur la photo **B**, il s'agit du même principe de culture. Cependant, les plants d'anacardiens sont plus âgés. Sur la photo **C** c'est le mode de culture pure. Dans un verger non entretenu contrairement à celui de la photo **D**.*

## **2.6. La distribution à venir du peuplement d'anacardiens dans le septentrion**

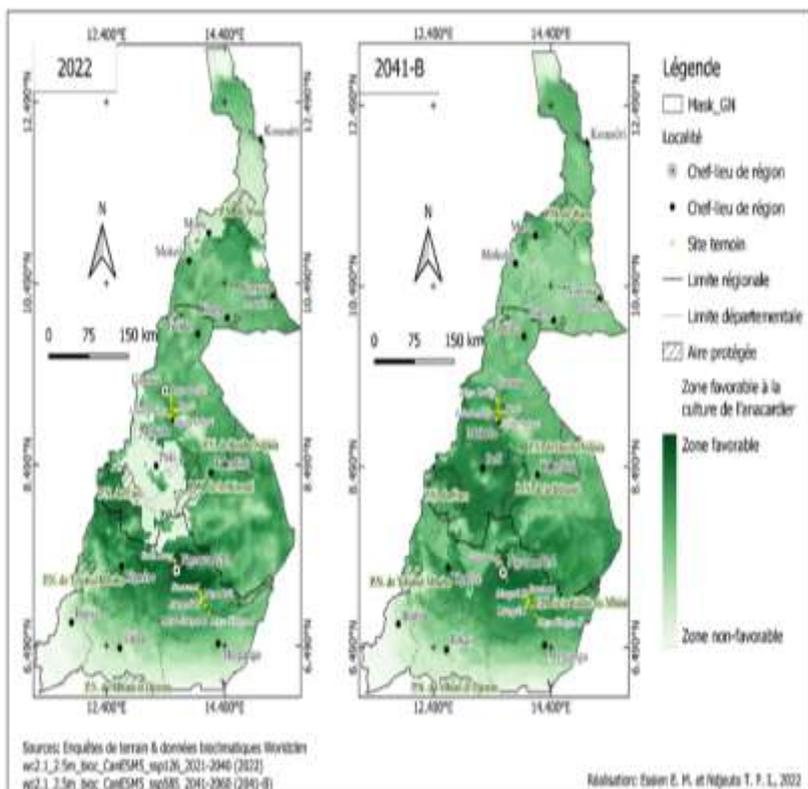
Le Nord Cameroun est la zone camerounaise où l'agriculture est le principal secteur clé de l'économie. Elle se trouve à l'interface de multiples enjeux concernant la sécurité alimentaire, le foncier, et le développement de l'activité économique. L'insertion d'une innovation dans ce système agricole structuré il y a plusieurs décennies soulève la problématique d'une réorganisation du secteur surtout pour le foncier.

Ce nouvel engouement autour de la culture de l'anacardier est-il éphémère au vu de l'expérience qui s'est soldée par un échec il y a plus de 43 ans ? Ou est-elle pérennisable ? Les scénarios climatiques des prédictions utilisées montrent une réelle progression entre la distribution actuelle et celle à venir des anacardiens dans le septentrion camerounais. Le modèle des prévisions de simulation obtenue avec les données bioclimatiques issues des scénarios extrêmes et dont l'aire sous la courbe ROC<sup>2</sup> pour chacun des modèles est supérieure à 70% montrent pour la distribution de 2021-(2040) que la quasi-totalité de la zone de savane est actuellement favorable au développement de cette culture à l'exception des zones autour de poli<sup>3</sup> qui restent peu propices à l'émergence des anacardiens. La carte des zones de distribution de 2041-2060 (2041-B) montre une constance des zones favorables à la culture de l'anacardier.

---

<sup>2</sup> La courbe Roc (Receiver operating characteristic) montre la sensibilité (probabilité qu'une prédiction soit positive lorsque l'habitat est réellement favorable) et la spécificité (probabilité qu'une prédiction soit négative lorsque l'habitat est favorable) du modèle (Hanley et McNeil, 1982).

<sup>3</sup> Poli, ville du Cameroun située dans la Région du Nord.



Carte 3 : Modèle de simulation

Les résultats de cette simulation interpellent non seulement les populations rurales des zones de production, mais aussi les autorités coutumières en charge de la gestion foncière à une meilleure planification autour de l'utilisation des terres pour un équilibre durable anacarde/vivrier et production animale au moins pour les 60 prochaines années.

### 3. Discussion

Le développement d'une agriculture de rente a un impact négatif et/ou positif sur les stratégies de régulation foncière lorsqu'elles existent. Tout est fonction du contexte. La gouvernance foncière est un ensemble de dispositifs établis par des sociétés, les politiques et des individus dans le cadre de la régulation du droit d'usage foncier. Dans notre zone

d'étude, deux cas ont été observés : les territoires où la gouvernance du foncier est « centralisée » et ceux où cette gouvernance est « éclatée ». Dans le cas d'une gestion foncière « centralisée », l'insécurité liée à la terre est historique due à l'accaparement des terres par une catégorie de personnes lors des conquêtes peules.

Lorsque la gestion foncière est « éclatée », l'accès à la terre est plus souple. Ce mode de gestion permet facilement aux autochtones de disposer des terres pour la production agricole. Il est observable dans les villages Djola Bame, Bame, du département de la Bénoué. Nos travaux vont dans le même sens que ceux d'Audouin Sarah (2014), au Sud-Ouest du Burkina Faso, qui montre que ces deux modalités de gouvernance foncière engendrent des différences territoriales notoires vis-à-vis de l'implantation de l'anacardier. L'association culturale est ancienne, et est pratiquée par plus d'un milliard de paysans, du sahel aux forêts tropicales (Hecq, 1958 ; Baldy, 1963 ; Hénin, 1962 ; Valet, 1966 et 1970 ; Mazoyer, 1972 ; Mbomba, 1985 ; Dupriez et Leener, 2003). Les espèces et variétés cultivées, de même que leur nombre, varient surtout selon les habitudes alimentaires des cultivateurs. Ce qui est un gage de diversité de l'écosystème agricole (Valet, 1966 et 2004 ; Ravignan, 1969 ; Dupriez, 1980). Elles ont été longtemps considérées comme primitives et irrationnelles par les agronomes (Hurault, 1962). Pourtant elles constituent des moyens alternatifs à plusieurs situations.

Dans le septentrion camerounais les associations culturales anacarde/cultures annuelles, constituent non seulement un moyen de diversification des sources de revenus, mais induisent de nouvelles formes de gestion foncières. Adaye et Konan (2008), dans une étude consacrée aux mutations agricoles et à la sécurité alimentaire au Nord de la Côte d'Ivoire, abordent les réalités foncières liées à la culture de l'anacardier. En effet, ces auteurs montrent que l'adoption massive de cette culture encouragée par l'entrée sur le marché des spéculations indiennes, ont entraîné des modifications sensibles dans les pratiques culturales et foncières dans la zone concernée. Ils mettent en évidence le fait que ces pratiques culturales se manifestent par une association igname/ anacarde ; céréale/ anacarde ; arachide/ anacarde ; coton/ anacarde. Ces cultures deviennent des produits phares de la région car il s'agit par exemple pour le producteur « Sénoufo » de se mettre à l'abri du perpétuel recommencement qui caractérise les cultures vivrières et la culture de l'anacarde.

Allant dans le même sens, Balogoun et *al.* (2014) sur une étude portant sur la caractérisation des systèmes de production à base d'anacardiers au Bénin, montrent qu'avant l'installation des plantations d'anacardiers, plusieurs cultures annuelles sont cultivées. Les principales successions culturales avant la mise en place des plants d'anacardiers varient selon les zones de production. Dans la zone centre caractérisée par un climat tempéré, l'anacardier intervient après la succession culturelle igname-manioc, maïs ou igname-manioc-coton. Par contre, dans les zones du Nord caractérisées par un climat chaud, il arrive après la succession igname-maïs ou coton-sorgho.

## **Conclusion**

La territorialisation des espaces par l'introduction et le développement de la culture des anacardiers dans le septentrion entraîne un bouleversement des relations de pouvoirs, où certains individus ressortent gagnants et d'autres perdants. Nous sommes de moins en moins dans le cadre de territoires de « conservation coercitive » lorsqu'un acteur privé ou public s'accapare un espace et en limite les droits d'usage ou d'accès à la population locale. Pourtant il y a bien création de nouveaux droits comprenant la privation d'accès à l'usage pour une certaine catégorie de population (les pasteurs et certains migrants ou autochtones) à travers le jeu des rapports de force locaux. Ces droits sur la ressource sont évolutifs, et tendent généralement à se restreindre afin de limiter l'appropriation de la terre par les « migrants ». De façon générale, cette territorialisation provoque un accroissement des inégalités d'accès aux ressources. La reconfiguration socio-spatiale qui s'en suit guidée par les marchés internationaux, pose alors la question de l'avenir des territoires et des effets à long terme de ces formes de territorialisation « par le bas », qui se révèlent être inégalitaires. Si l'avenir de cette territorialisation semble problématique, il est important de noter que les associations culturelles constituent le moyen par excellence de la cohabitation vivrier/anacarde.

## **Référence Bibliographique**

**Audouin Sarah** (2014), *Systèmes d'innovation et territoires : un jeu d'interaction ; les exemples de l'anacarde et du jatropha dans le sud-ouest du Burkina Faso*. Thèse de Doctorat pour l'obtention du grade de docteur en géographie, université de Paris I –Panthéon –Sorbonne, 418P.

**Audouin Sarah et Gonin Alexis** (2014), *L'anacarde : produit de la globalisation, moteur de la territorialisation, l'exemple du Sud du Burkina Faso*. <https://doi.org/10.4000/echogeo.13926>

**Audouin Sarah et Gazull Laurent.** (2014), *Les dynamiques d'un système d'innovation à travers le prisme des diffusions spatiales : le cas de l'anacarde au Sud-Ouest du Burkina Faso*. In *L'espace géographique*, 1. Pp35-50.

**Autfray Patrice** (1995), *Systèmes de cultures associées sur les hauts plateaux bamiléés de l'Ouest Cameroun. Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides*. Actes du séminaire, 13-17 nov. 1995. P310-317.

**Benjaminsen Tor. A** (2002.), *Enclosing the land: cotton, population growth and tenure in Mali*. Norsk Geografisk Tidsskrift- Norwegian journal of Geography, 56, 1, P.1-9

**Chauveau Jean-Pierre., Colin Jean-Philippe et Lavigne Delville., Le Meur Pierre-Yves.** (2006), *Modes d'accès à la terre, marchés, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest ; résultats du projet de recherche CLAIMS*. IIED, 92 p

**Coulibaly Tiécoura. Hamed** (2017), *Projets de développement agricoles et mutations du paysage agraire en pays kɛmbara (Nord de la Côte d'Ivoire)*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan – Cocody (Côte d'Ivoire), 288 p.

**Dupriez Hugues. et Philippe. De Leener** (2000), *Arbres et agricultures multiétagées d'Afrique. CTA, terres et Vie*. L'Harmattan, 7, rue de l'école polytechnique, 75005, Paris. 280p.

**Essien Efua Mva., Ndam Joseph Pierre.et Atangana Bamela Hyacinthe.** (2022), *La culture de l'anacardier dans le septentrion camerounais : vers une transition écologique et économique en faveur de la diversification des sources de revenus du producteur local*. <https://revues.acaref.net/les-cahiers-de-lacaref-octobre-2022-tome-3/>

**Mazoyer Marcel.** (1972), *Développement de la production et transformation agricole marchande d'une formation agraire en Côte d'Ivoire*. Communication au colloque sur les « *Stratégies de Développement économique, Afrique et Amérique Latine* ». UN, Institut Africain de Développement économique et de planification, Dakar, sept. 1972.

**Mazoyer Marcel** (2001), *Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation*. Fao, Rome, 23p.

**Mazoyer Marcel et Roudart Laurence** (1997), *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine, seuil*, 705P.

**Seignobos Christian et Teyssier André** (1997), *Enjeux fonciers dans la zone cotonnière du Cameroun. Observatoire du foncier n°1*. Projet DPGT. MinAgri/CFD /FAC. 51p.

**Seignobos Christian .et Teyssier André** (1998), *Enjeux fonciers dans la zone cotonnière du Cameroun. Observatoire du foncier n°2. Projet DPGT. MinAgri/CFD/FAC.52p.*

**Valet Serge** (2007), *Les associations culturelles traditionnelles améliorées : une alternative écologique à l'intensification agricole face aux changements climatiques, démographique et à la « mondialisation »* « Efficacité de la gestion de l'eau et de la fertilité des sols en milieux semi arides » Enfi-IRD- Au francophonie Réseau E-GCES de l'AUF. Conférences ISCO Marrakech -14-19 mai 2006. E. Roose, J. Albergel, . Laouina et M. Sabir Edit. pp : 152-163.